



Location en couple un seul signataire

Par **hernella**, le **01/12/2023** à **22:43**

Bonjour,

Je souhaite emménager avec mon copain dans un appartement en tant que locataire, mais je ne veux pas figurer sur le bail. Cependant, je participerai aux dépenses quotidiennes ainsi qu'au loyer, mais ce n'est pas très rassurant pour les propriétaires qui demandent un dossier complet. Puis-je faire une déclaration sur l'honneur attestant de ma participation au loyer en ne figurant pas sur le bail ? Sinon y'a -t-il une autre solution ?

Merci de votre réponse.

Par **yapasdequoi**, le **01/12/2023** à **23:05**

Bonjour,

On comprend que le bailleur n'accepte pas votre compagnon comme seul locataire. Votre demande de ne pas signer le bail l'inquiète car ce n'est pas courant pour un couple.

Vous pouvez plutôt signer un acte de cautionnement. Toutefois s'il a déjà souscrit une GLI, c'est incompatible.

Si vous souhaitez y habiter il est bien plus logique de signer le bail avec une clause de solidarité qui permet au bailleur d'exiger la totalité du loyer à l'un ou à l'autre.

Par **Pierrepaulejean**, le **02/12/2023** à **08:55**

bonjour

les modalités de fonctionnement de participation aux dépenses du "ménage" ne concerne pas le bailleur et ne lui sont pas opposables

soit il s'agit d'un bail de colocation avec les 2 noms sur le bail....et les 2 signent le bail soit il s'agit d'un bail à un seul nom...et vous êtes considérée comme être hébergée par le locataire

Par **janus2fr**, le **02/12/2023** à **09:12**

[quote]

mais je ne veux pas figurer sur le bail.

[/quote]

Bonjour,

Pour quelle raison ? Quand on lit cela, on pense généralement à une fraude aux allocations...